

Projet photovoltaïque de Vauclerc : Comité de projet

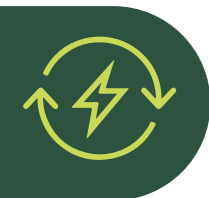


Jeudi 5 mars 2026

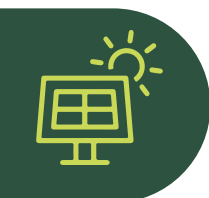
Maître d'ouvrage : ENOE

Fondé en
2019

+900
centrales en
exploitation
(4 au sol)



Producteur **français**
d'énergies renouvelables
présent sur l'ensemble de
la chaîne de valeur



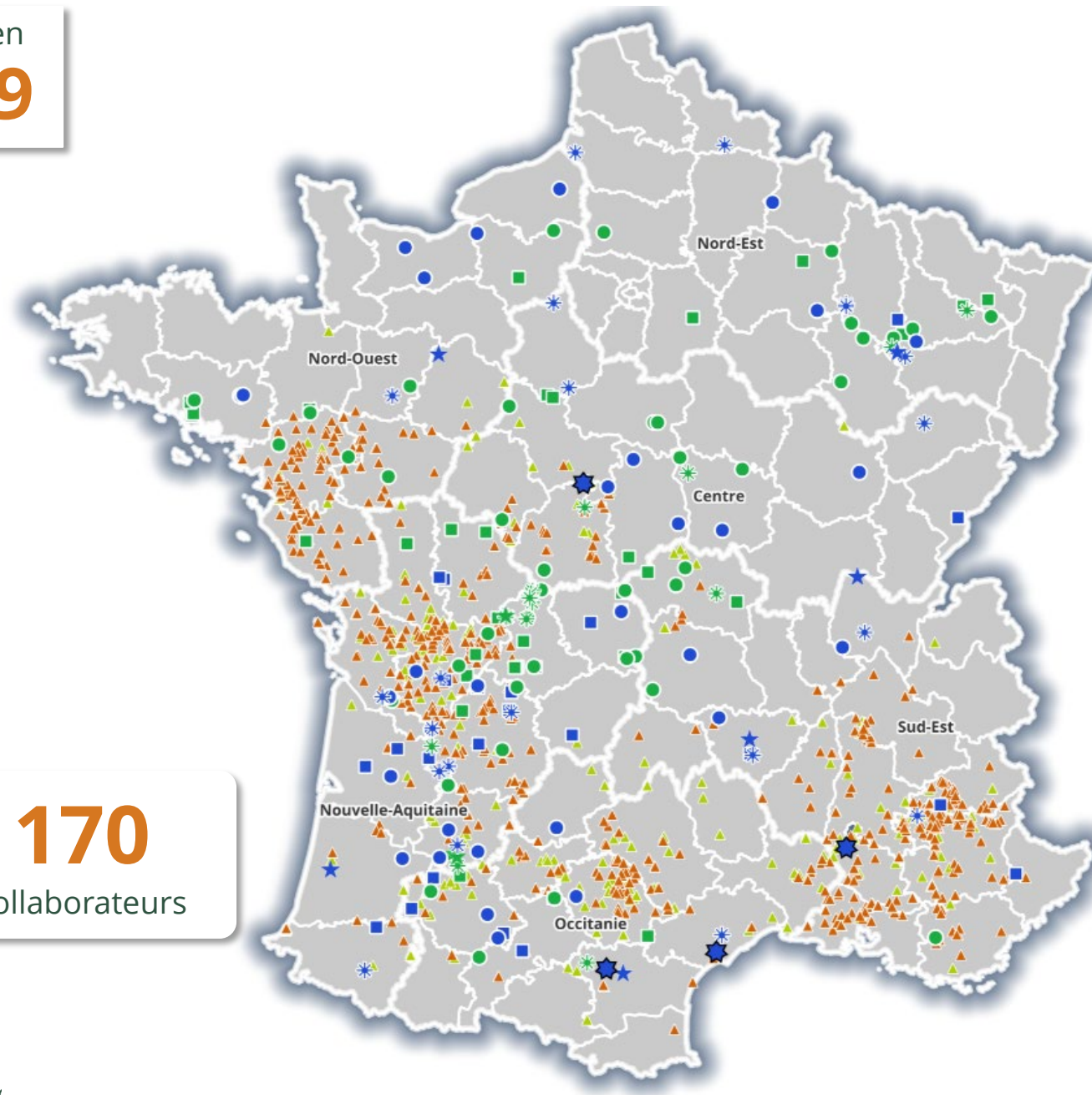
3 domaines d'expertises :

- **PV** (toiture, ombrière, sol)
- **Agrivoltaïsme**
- **Hydrogène vert**



- Siège social à **Marseille**
- Antennes locales à **Nantes, Bordeaux, Lyon, Paris, et Biarritz**

170
collaborateurs



Typologie de Projet

- Projet Sol**
- Projet AgriPV**

Etat d'avancement des Projets

- Centrale Photovoltaïque**
4 Sites Sol 15,2 MWc
- Permis accepté**
6 Projets Sol 33,6 MWc
3 Projets AgriPV 15,7 MWc
- En instruction :**
22 Projets Sol 151 MWc
15 Projets AgriPV 260,7 MWc
- En développement**
33 Projets Sol 236,5 MWc
42 Projets AgriPV 510,5 MWc
- En foncier**
25 Projets Sol 201 MWc
32 Projets AgriPV 352,7 MWc

Bâtiments-Toitures-Ombrières

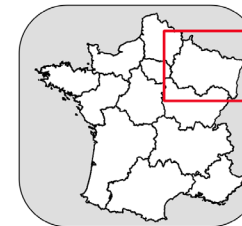
- En exploitation**
800 Sites (154,86 MWc)
- En construction/
raccordement**
343 Sites (74,78 MWc)

Où Sommes-nous ?

Focus sur le Grand-Est



Localisation des Projets d'Enoé
Région du Grand-Est



Typologie de Projet

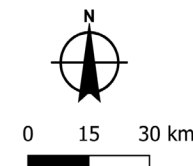
- Projet Sol
- Projet AgriPV

Etat d'avancement des Projets

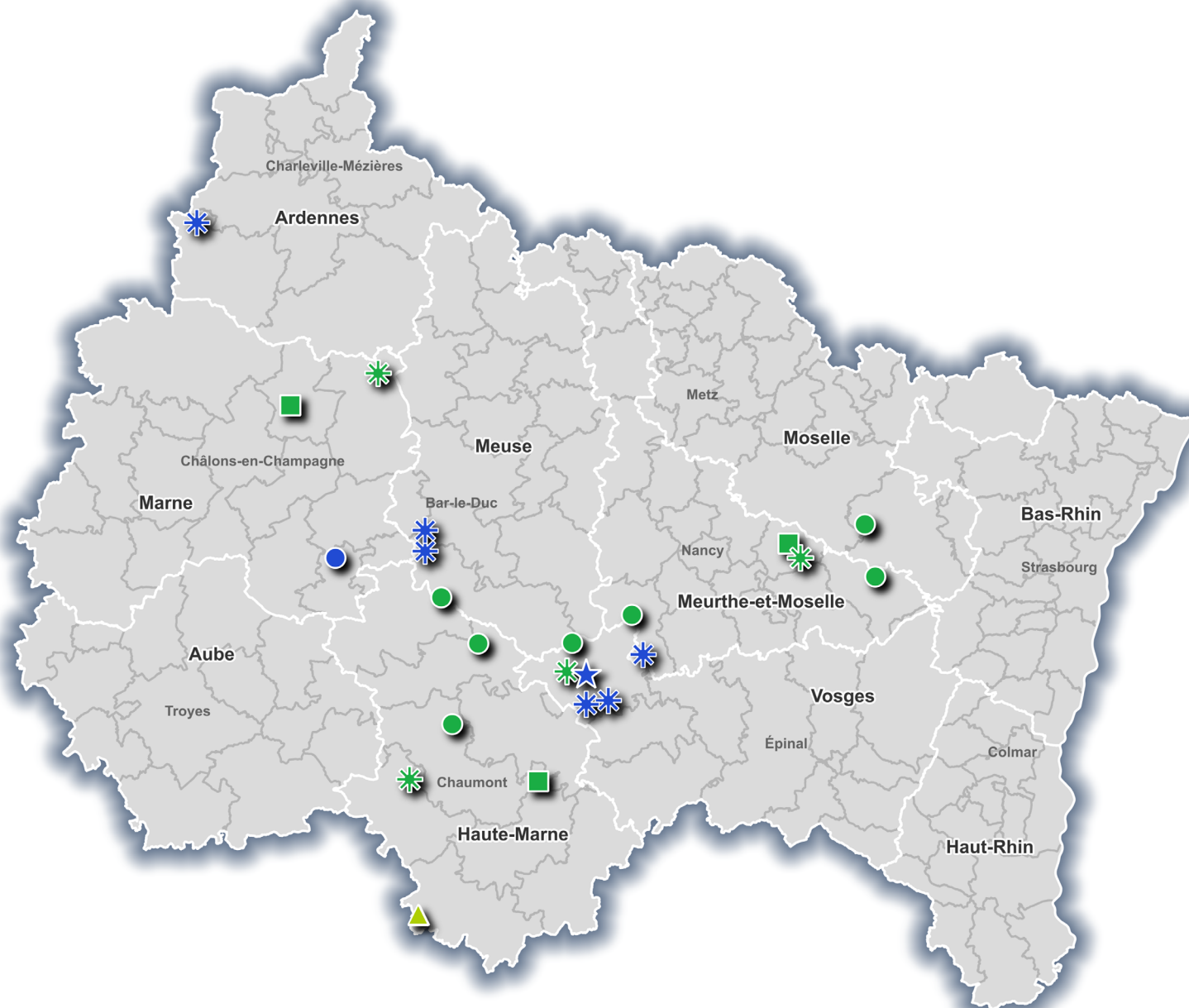
- ☆ Permis accepté
1 Projet Sol 5,9 MWc
- ✱ En instruction :
6 Projets Sol 22,9 MWc
4 Projets AgriPV 41 MWc
- En développement
1 Projets Sol 8,3 MWc
7 Projets AgriPV 115,5 MWc
- En foncier
3 Projets AgriPV 39,5 MWc

Bâtiments-Toitures-Ombrières

- ▲ En construction/
raccordement
5 Sites (0,72 MWc)



Février 2026
Service SIG
Lambert 93



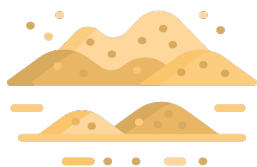
Pourquoi ce comité de projet ?

- Selon l'article 16 de **la loi d'accélération des énergies renouvelables** du 10 mars 2023, les porteurs de projets d'une puissance supérieure à un certain seuil, **situé en dehors des zones d'accélération**, doivent organiser un comité de projet.
- L'ordre du jour est conforme au décret du 22 décembre 2023 prévu à l'article L.211-9 du code de l'énergie :
 - **Présentation des objectifs du projet**, de ses principales caractéristiques, de ses enjeux socio-économiques, de son coût prévisionnel, de sa puissance projetée, et de ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
 - **Description des principales caractéristiques des équipements** créés ou aménagés pour sa desserte ;
 - **Présentation des options de localisation envisagées**, avec un plan parcellaire, des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
 - **Discussion des options de raccordement** envisagées

Historique du projet



Justification du choix du site



Terrain prioritaire pour
le développement du
PV au sol

Carrière & délaissé
d'aérodrome



Distance vis-à-vis
des premières
habitations
(575 m)



Zone hors zonage
environnemental
(sauf RAMSAR)

Contexte territorial

Localisation:

- Communes :
 - Vauclerc (Ouest)
 - Ecriennes (Est)

Propriétaires:

- B509 : SIVU de l'aérodrome - 3,13 ha
- A284 : SIVU de l'aérodrome - 3,42 ha

Position des élus:

- Les 2 conseils municipaux ont soutenu le projet par une délibération favorable en Décembre 2022

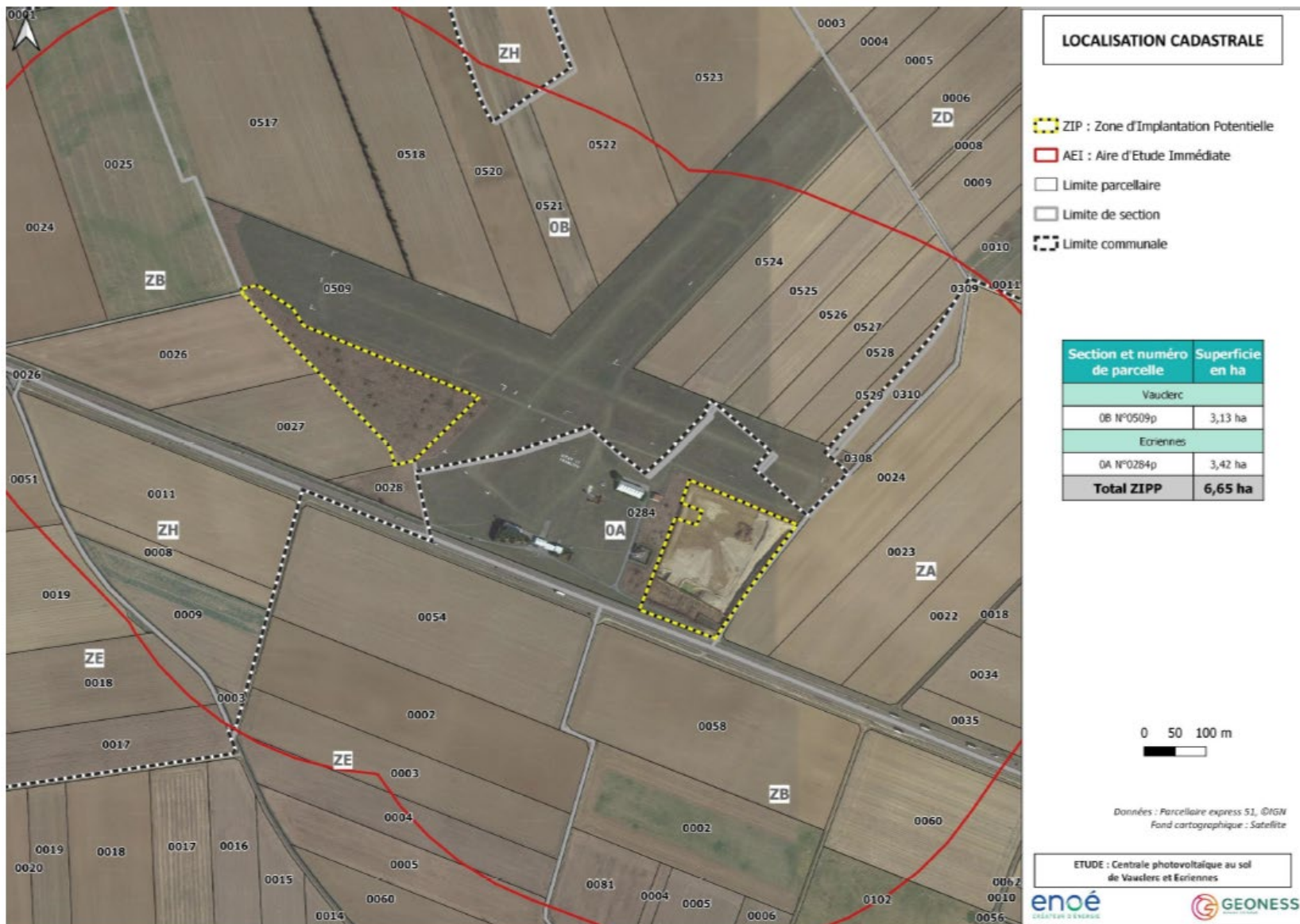


Figure 14 – Localisation cadastrale
(source : BD Parcellaire 51)

Contexte urbanistique

- Vauclerc : Carte communale
- Ecriennes : Carte communale
- Secteur N : Zone non constructible sauf exceptions
- « La constructibilité du projet, peut bénéficier de l'exception au principe de constructibilité limité par les cartes communales. Elle peut être obtenue par délibération du conseil municipal. »

Autres documents d'urbanisme :

- Vauclerc : Pas de projet de PLU
- Ecriennes : Pas de projet de PLU
- Pas de PLUi
- Existence d'un SCOT qui indique :
 - « Favoriser l'implantation sur les espaces déjà artificialisés »

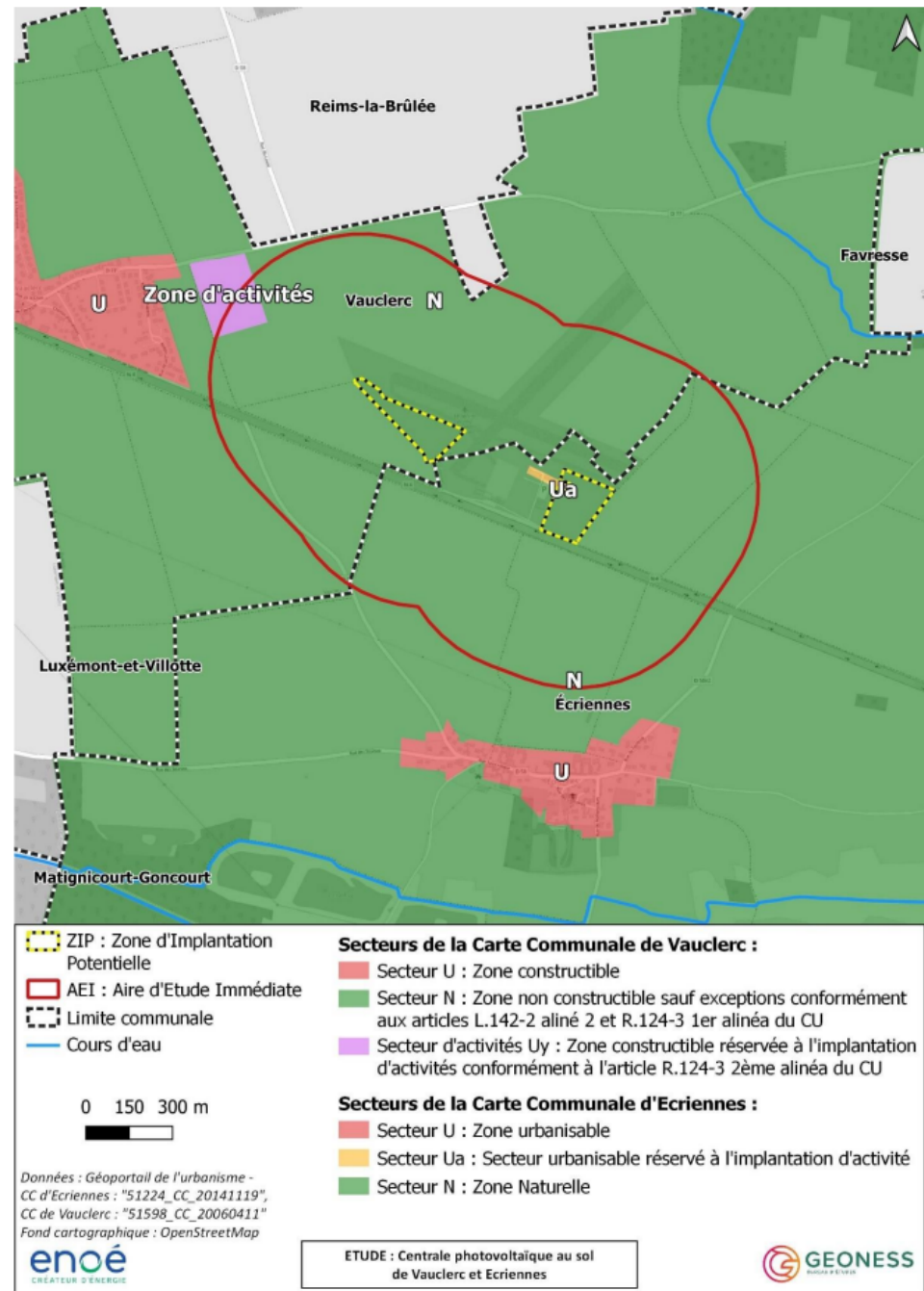


Figure 8 – Urbanisme

(source : Géoportail de l'urbanisme – CC Ecriennes « 51224_rapport_20141119 » - CC Vauclerc « 51598_rapport_20060411 »))

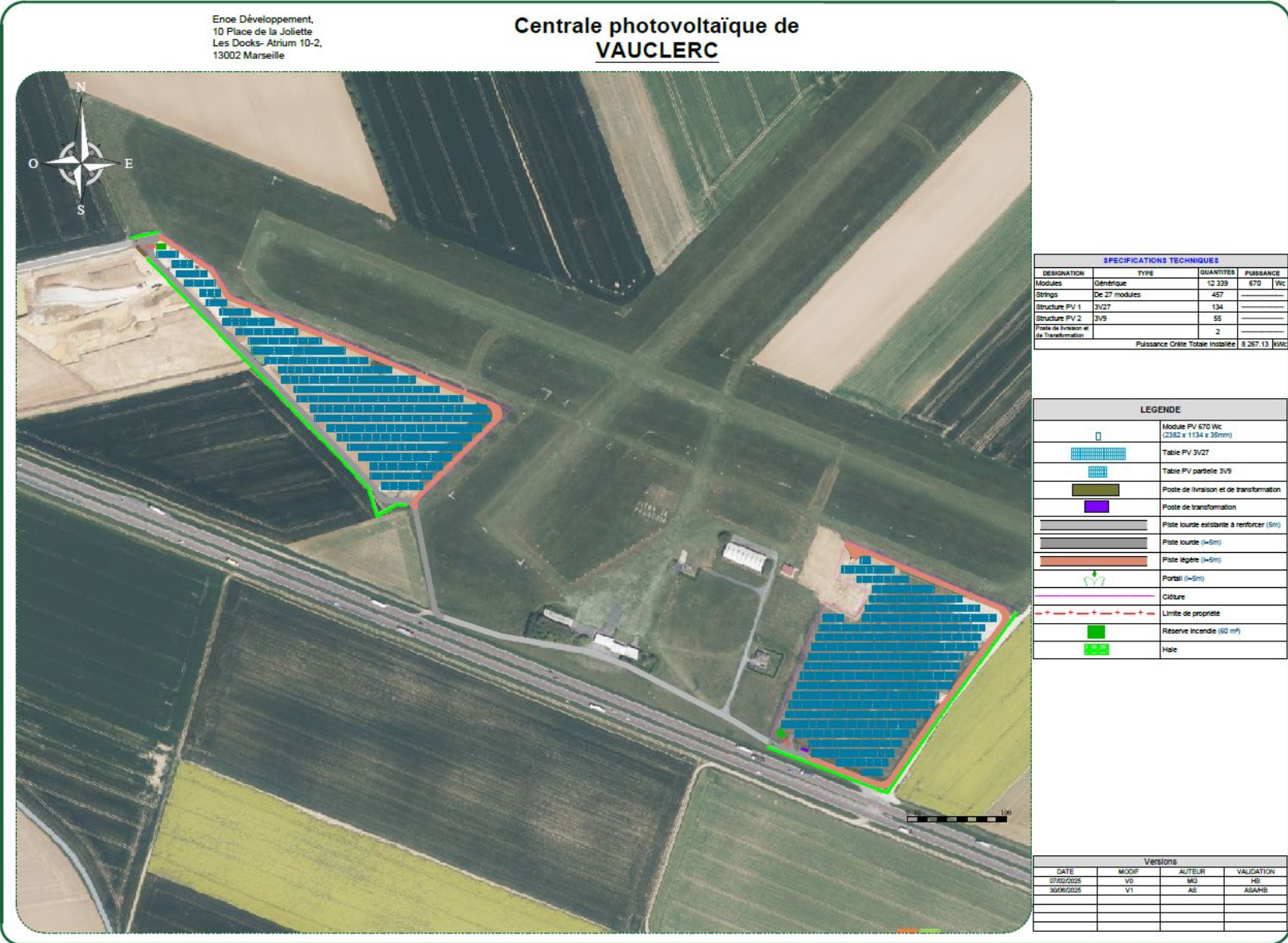
Plan de masse du projet après les mesures d'évitement

Mesures d'évitement

- ➔ Léger recul des panneaux pour mise en place d'une haie paysagère et écologique

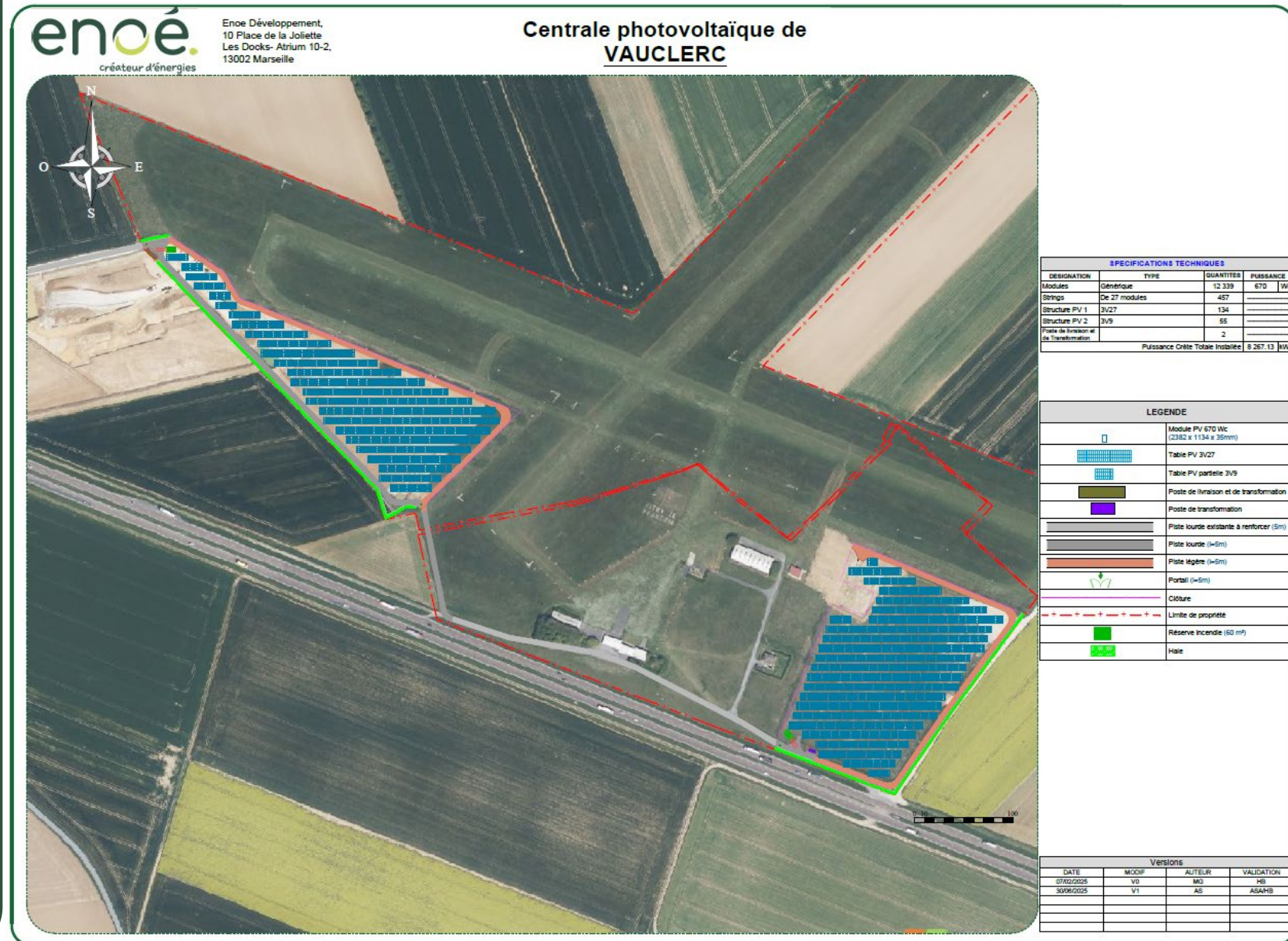
Caractéristiques projet

- ➔ Périmètre clôturé : **6,3 hectares**
- ➔ Puissance photovoltaïque : **8,27 MWc**
- ➔ Structure / fondation : **selon étude géotechnique (longrines ou préforage béton)**



Descriptif du projet

- Puissance : 8,27 MWc
- Type : photovoltaïque au sol
- Taille du projet clôturé : 6,3 hectares
- Nombre de postes : 2
- Nombre d'onduleurs : 35
- Nombre de portails : 3
- Nombre de panneaux : 12300
- Longueur piste lourde : 1300 mètres
- Longueur piste légère : 1050 mètres
- Citerne incendie : 2 x 60m3
- Durée du chantier : 8 mois
- Equivalent consommation : **3000 foyers**
- Investissement de l'ordre de 6,4M€ dont 1,25 M€ de raccordement

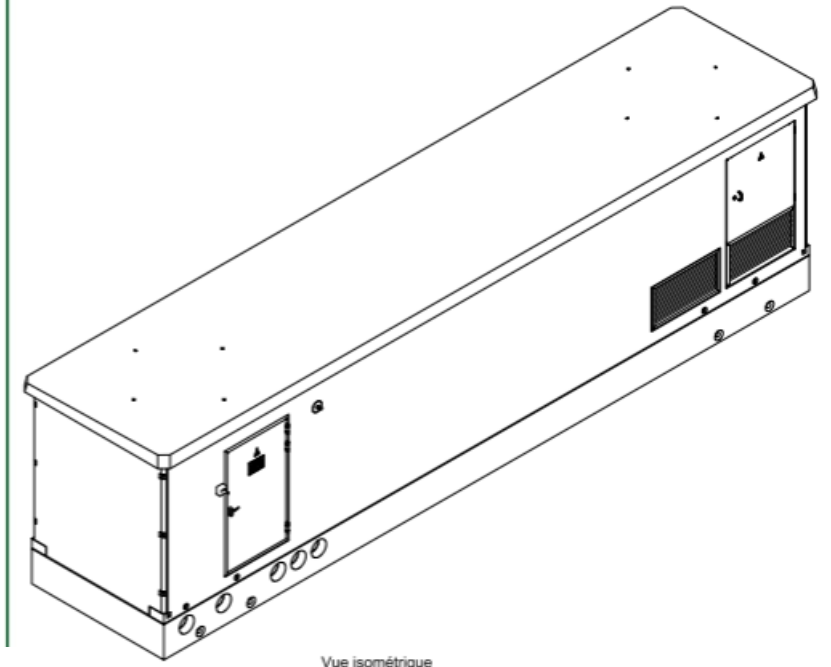
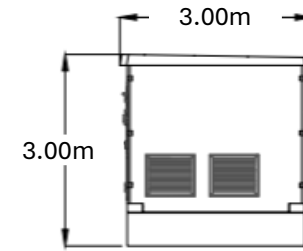
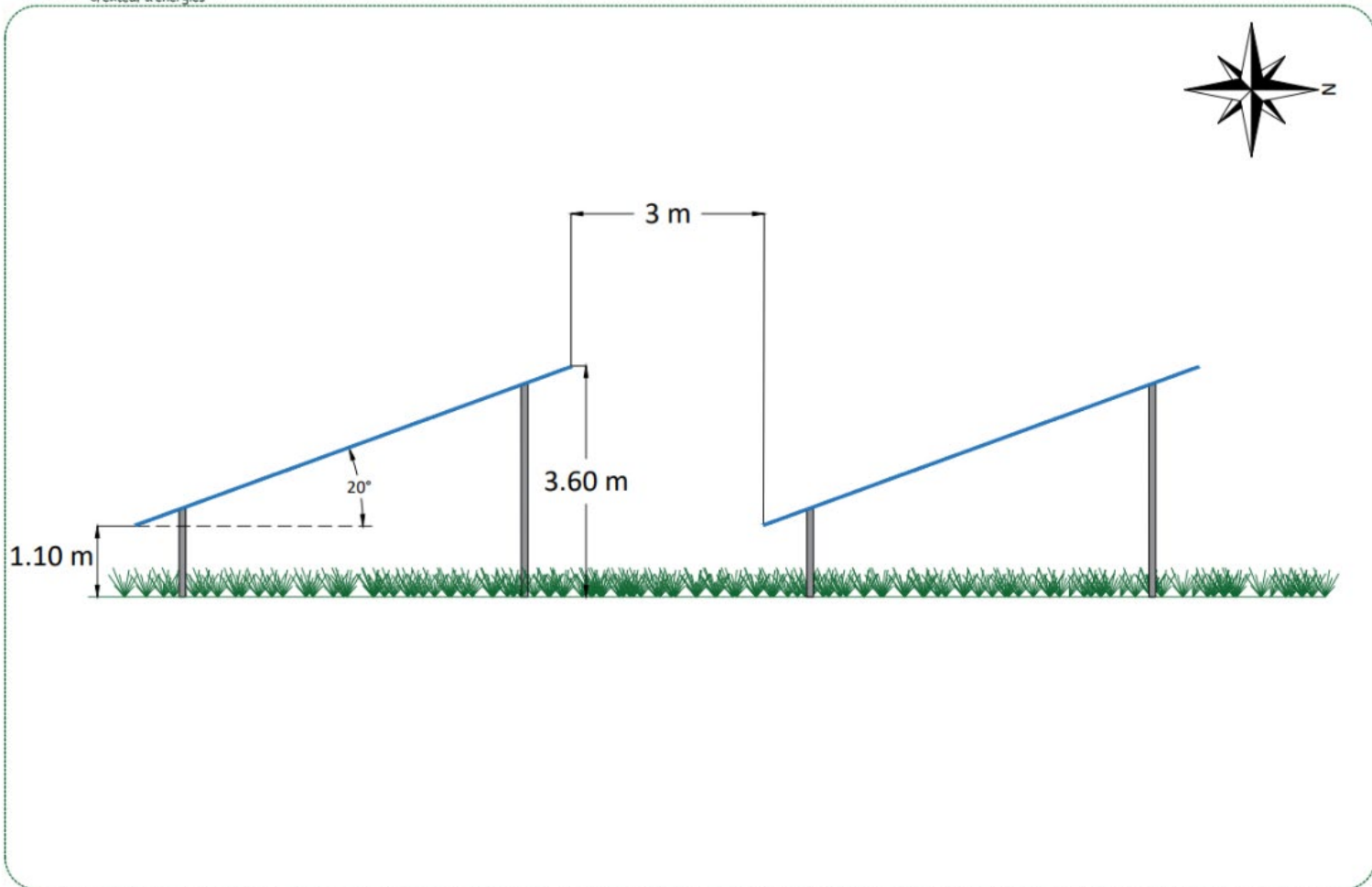


Les composantes d'un projet photovoltaïque

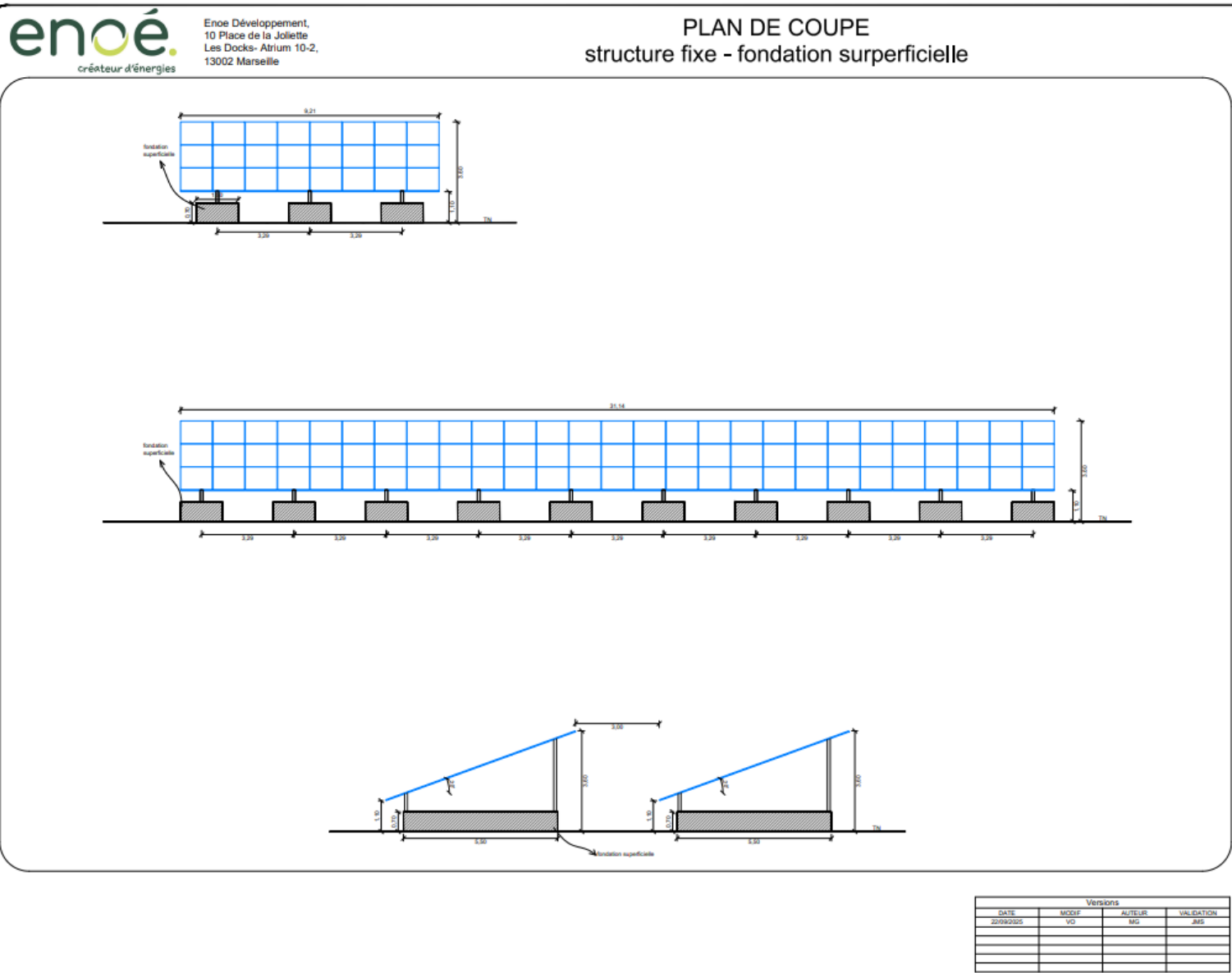
enoé.
créateur d'énergies

Enoe Développement,
10 Place de la Joliette
Les Docks- Atrium 10-2,
13002 Marseille

**PLAN DE COUPE
Structure Fixe**



Plan de coupe de la structure (à confirmer selon étude géotechnique)



Impact paysager

Conclusion de l'étude :

Les enjeux sont faibles à l'exception d'une visibilité depuis la N4.

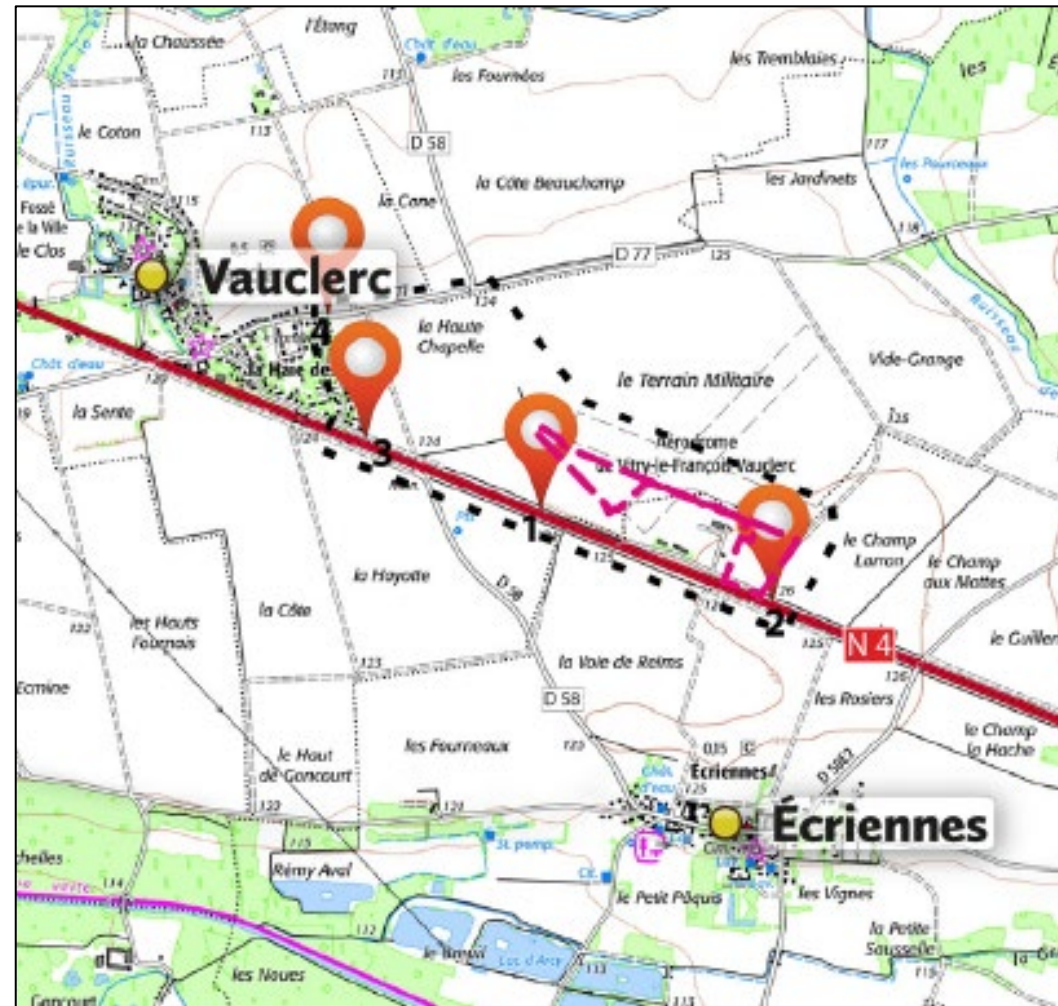
La visibilité est très faible depuis les franges de Vauclerc et Ecriennes

La visibilité est nulle depuis les autres communes.

Une haie paysagère sera mise en place le long de la nationale 4

Lieu de l'incidence potentielle	Incidence brute	Mesures	Incidence nette
Visibilité depuis la N4	Modéré	Aménager le site avec une haie arbustive afin de limiter les vues vers le site	Nulle
Visibilité depuis la D77	Faible	Aménager le site occidental avec une haie arbustive afin de limiter les vues vers le site du projet depuis la D77	Faible
Frange Nord-Est de Vauclerc	Faible	Aménager le site occidental avec une haie arbustive afin de limiter les vues avec le site du projet	Faible
Depuis l'aérodrome	Modéré	Enjeu faible car le paysage est déjà anthropisé, avec notamment des hangars et ce n'est pas un lieu de vie.	Nulle

Emplacement des points de vue



Photomontages n°1



Photomontage n°2



Photomontages n°3



Photomontages n°4



Synthèse des impacts du projet sur le milieu physique

Titre	Enjeu	Impact
Topographie	Très faible	Nul
Sol/Géologie	Faible	Très faible
Eaux souterraines	Fort	Nul
Captage AEP	Faible	Nul
Remontée de nappes	Faible	Nul
Ruissellement	Faible	Nul
Risques naturels (inondation, mouvement de terrain et séisme)	Faible	Nul
Potentiel radon	Très faible	Nul
Retrait gonflements des argiles	Faible	Nul
Orage	Très faible	Nul
Feux de forêts	Très faible	Très faible


 L'impact du projet du **milieu physique** est **globalement faible**.

Synthèse des enjeux du milieu humain

Titre	Enjeu	Impact du projet
Socio-économique	Très faible	Positif
Tourisme et loisirs	Très faible	Nul
Cadre de vie	Très faible	Faible
Risque incendie	Très faible	Très faible
Santé et sécurité	Très faible	Très faible
Utilisation du sol	Très faible	Nul
Risques technologiques	Très faible	Nul
Réseau ferré	Très faible	Nul
Réseau routier	Fort	Nul
Servitudes aéronautiques	Fort	Faible
Qualité de l'air	Faible faible	Nul
Servitudes liées au patrimoine	Nul	Nul

Données de raccordement

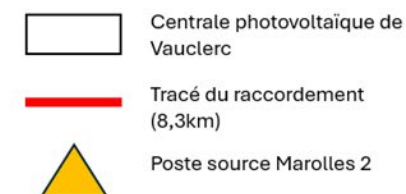
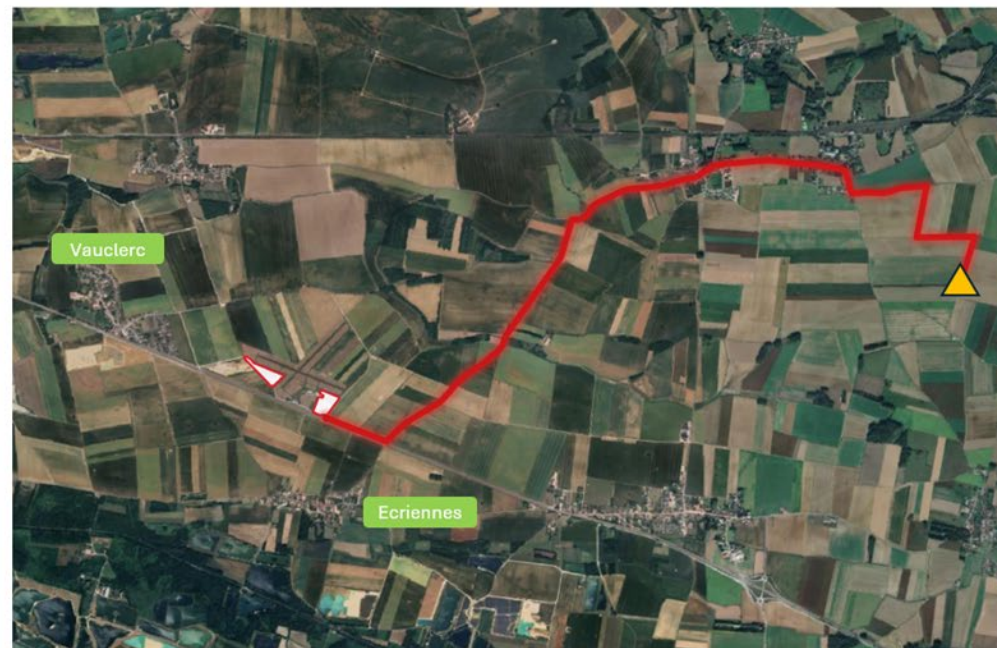
Option n°1 : Raccordement PS

- Antenne
- PS « Marolles 2 ».
- Distance : 8,4 km

Etude préliminaire :

- « La capacité du PS Marolles 2 sur le réseau HTA reste suffisante. »
- « La solution de raccordement la plus probable consiste à réaliser une antenne au PS MAROLLES 2 pour un délai estimé à 2030 avec un avis favorable. »

enoé. Centrale photovoltaïque de Vauclerc
Communes de Vauclerc & Ecriennes (51)



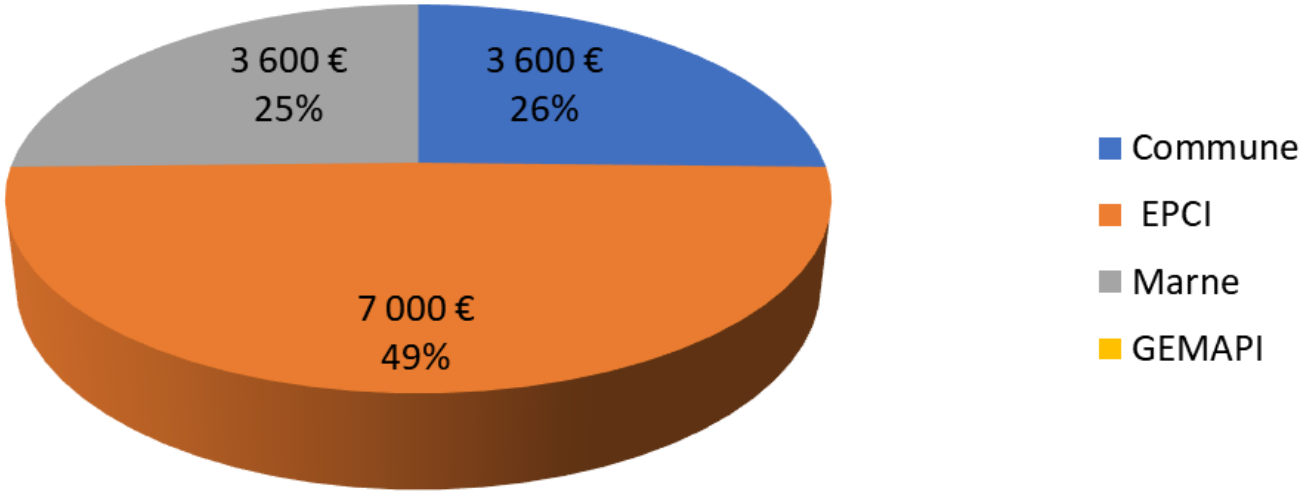
Septembre 2025

Figure 3 : Tracé du raccordement au PS de Marolles 2

Retombées fiscales pour la commune de Vauclerc

- **La taxe foncière (TFB)** est basée sur les taux :
 - Commune : **22,57 %**
 - Communauté de communes : **17,08 %**
- **La Cotisation foncière des entreprises (CFE)** est basée sur les taux suivants :
 - Commune : **0 %**
 - Communauté de communes : **22,61 %**
- **La taxe IFER** est de **3 479 € / MW /an**
(la commune dispose de 20%, l'EPCI de 50% de la taxe IFER et 30 % le département)

Ventilation annuelle - somme des taxes

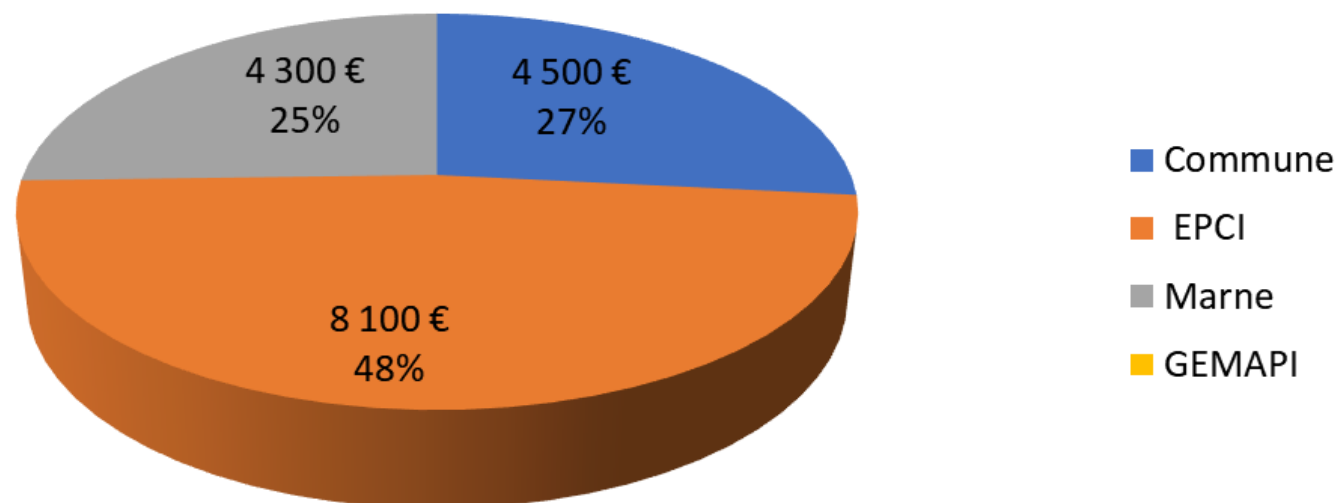


Fiscalité du projet à VAUCLERC					
	Total	Commune	EPCI	Marne	GEMAPI
C.F.E.	600 €	0 €	600 €	-	0 €
I.F.E.R.	12 000 €	2 400 €	6 000 €	3 600 €	-
T.F.B. *	1 600 €	1 200 €	400 €	-	0 €
Total	14 200 €	3 600 €	7 000 €	3 600 €	0 €

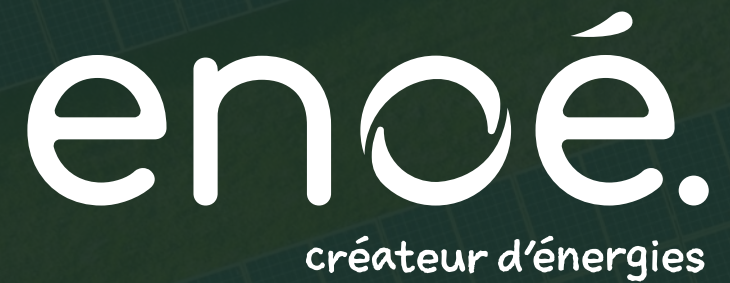
Retombées fiscales pour la commune d'Ecriennes

- La taxe foncière (TFB) est basée sur les taux :
 - Commune : **25,55 %**
 - Communauté de communes : **17,08 %**
- La Cotisation foncière des entreprises (CFE) est basée sur les taux suivants :
 - Commune : **0 %**
 - Communauté de communes : **22,61 %**
- La taxe IFER est de **3 479 € / MW /an** : la commune dispose de 20%, l'EPCI de 50% de la taxe IFER et 30 % le département

Ventilation annuelle - somme des taxes

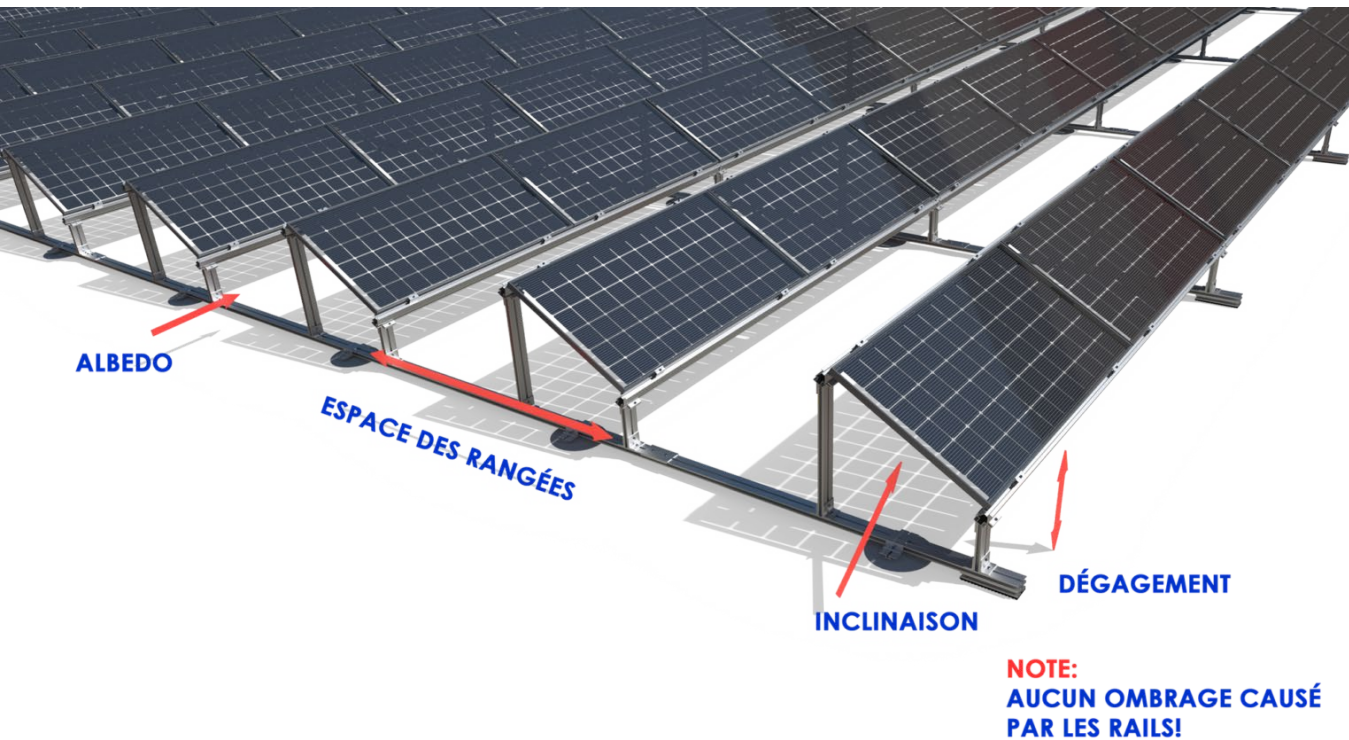


Fiscalité du projet à ECRIENNES					
	Total	Commune	EPCI	Marne	GEMAPI
C.F.E.	700 €	0 €	700 €	-	0 €
I.F.E.R.	14 300 €	3 000 €	7 000 €	4 300 €	-
T.F.B. *	1 900 €	1 500 €	400 €	-	0 €
Total	16 900 €	4 500 €	8 100 €	4 300 €	0 €



Temps d'échange

Les longrines



- Une **longrine** est une poutre horizontale en béton armé, généralement préfabriquée ou coulée sur place, qui relie des points d'appui.
- Dans une centrale photovoltaïque, **elle sert de support** aux structures métalliques portant les panneaux solaires.
- Les longrines permettent de répartir les charges et de créer une base stable même si le sol n'est pas homogène.
- Les longrines sont posées après une étude géotechnique. On réalise une vérification de la portance du sol.
- Le dimensionnement se fait selon les charges des poids des structures, de l'effet du vent et des effets sismiques.
- En conclusion, les longrines agissent comme une poutre continue, empêchant le renversement des structures.